



A V I S P U B L I C
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 068-2014

PRENEZ AVIS QUE:

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance extraordinaire du 16 janvier 2014**, le règlement suivant:

RÈGLEMENT 068-2014 Règlement fixant les différents taux de taxes et compensation pour l'année 2014.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 21 janvier 2014 et publié le 24 janvier 2014.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville